



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Fermeture de l'entreprise ALSA

Question écrite n° 5323

### Texte de la question

Mme Martine Etienne attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation de l'entreprise Alsa et sur l'avenir de ses employés. Depuis le 1er janvier 2023, la société Dr. Oetker a vendu le site de Ludres, qui produit la traditionnelle levure Alsa, à la société italienne Newlat. C'est la fin d'une histoire de 125 ans de tradition pour le site Alsa de Ludres (54). Cette vente est une réelle perte pour la région Lorraine et pour son patrimoine économique et culturel. Même si la société italienne continuera à produire de la levure, Mme la députée ne peut se réjouir de cette vente, faite au détriment de l'industrie française. La société a confirmé que les emplois seraient protégés mais chacun se souvient qu'en 2019, lors du rachat de la marque Alsa par Dr. Oetker, le nombre de salarié est passé de 140 à 93. La mise en place de cette concurrence inquiète profondément Mme la députée sur la durabilité des emplois sur le site de Ludres si l'entreprise Newlat choisit de se séparer de ses salariés ou ne tient pas ses engagements. Alors que le Gouvernement se targue de vouloir réindustrialiser le pays, il ne met rien en œuvre pour protéger les entreprises françaises et locales et continue dans sa politique délétère d'ouverture à la concurrence, au détriment du savoir-faire et des entreprises locales. Comment le Gouvernement compte-t-il s'assurer que les salariés de l'entreprise conservent leur emploi, malgré le rachat du site ? Quand le Gouvernement va-t-il mettre en œuvre une réelle politique d'emploi sur les territoires en favorisant les entreprises locales et en laissant tomber ses logiques de concurrence qui ne bénéficient qu'au chômage et à la destruction du patrimoine économique, historique et culturel du pays ? Elle souhaite avoir des réponses à ces questions.

### Texte de la réponse

La société Dr. Oetker a effectivement cédé le site de Ludres à la société Newlat le 1er janvier 2023. Dr. Oetker souhaitait se dégager de l'usine et cherchait un repreneur, dans un contexte de baisse du plan de charge en raison de la maturité du marché de la levure chimique ainsi que du terme des relations commerciales avec UNILEVER. L'engagement de l'entreprise italienne en faveur du site de Ludres est matérialisé par un investissement à hauteur de 20 M € et par le maintien de la totalité des emplois. À ce titre, l'implication de Newlat a été accueillie favorablement par la majorité des organisations syndicales. Comme ce fut déjà le cas lors de la cession du site, le Gouvernement continuera à demeurer particulièrement attentif à la préservation de l'emploi local, notamment par l'action des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) et des commissaires aux restructurations et à la prévention (CRP) des difficultés des entreprises, dont les réseaux sont déployés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Etienne](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5323

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

**Ministère attributaire** : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1031

Réponse publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2409